

# NOTE de RENTRÉE 2022



## LES NUMEROS UTILES

École élémentaire : 03 81 43 30 33 Ecole maternelle : 03 81 43 36 20 Périscolaire : 03 81 43 10 91

mail de l'école : 🔙 ecole.gilley@ac-besancon.fr

## LES ENSEIGNANTES

Mme QUERRY PS/MS

Mme CUPILLARD PS/MS

Mme ROUSSEL / Mme BOLLE-REDDAT PS/GS

Mme HUGEL CP

Mme RONFARD / Mme ROBBE CE1/CE2

Mme GROSPERRIN CP/CE2

Mme VIENNET / Mme BOLLE-REDDAT CM1/CM2

Mme PATOZ / Mme BOLLE-REDDAT CM1/CM2

Directrice : Mme RONFARD (Jour de décharge : mardi)

#### LES ATSEM et AGENT ENTRETIEN

Mme SUAREZ Mme MARGUET Mme DUBOZ Mme MAUVAIS Mme DEVOS

## LE RASED (réseau d'aide)

**①** 09 75 78 44 51

Psychologue scolaire : Mme NICOD Enseignante spécialisée : Mme TOURNIER

#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A compléter impérativement pour

Jeudi 8 septembre 2022 au plus tard.

## COOPERATIVE SCOLAIRE

La cotisation à la <u>coopérative</u> scolaire s'élève à <u>19 €</u> pour un enfant et <u>15 €</u> par enfant pour trois enfants d'une même famille scolarisés à <u>l'école</u>.

Paiement à l'enseignante de la classe, en espèces ou par chèque, à l'ordre de l'association « <u>Saugette</u> écolière» (un paiement par enfant).

## ASSURANCE



Une attestation d'assurance est à fournir.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « garantie dommages corporels » : individuelle accident, couvre les accidents subis sans tiers. Cette dernière garantie est obligatoire en cas de sortie qui dépasse les horaires scolaires.

<u>Tous les documents</u> sont à remettre à l'enseignante avant le <u>jeudi 8 septembre</u>, dernier délai.

#### LES HORAIRES SCOLAIRES



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi > 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

Ouverture de l'école : 10 minutes avant le début

des cours.

### SORTIES

À la sortie des classes du matin et de l'aprèsmidi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant <u>dans la limite de</u> <u>l'enceinte des locaux scolaires</u>, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables,

- par un **service municipal** de garde, de restauration scolaire, <u>auquel l'élève est inscrit.</u>;
- par un dispositif d'accompagnement scolaire (APC ou accompagnement éducatif) <u>proposé par l'école</u>.

A « Au-delà de <u>l'enceinte des locaux scolaires</u>, les parents assument la responsabilité de leur enfant <u>selon les modalités qu'ils choisissent »</u>

Règlement départemental

A partir du CP, un enfant peut rentrer seul.Jusqu'en GS, les enfants seront remis à un adulte

désigné par la famille.

Inscriptions périscolaire Mr PINTAT Xavier : 06.77.68.13.29

#### SÉCURITÉ

Vous devez veiller à ce que vos enfants n'apportent pas d'objets dangereux dans l'enceinte scolaire.

Veuillez respecter les règles de circulation et de stationnement aux abords des écoles.

# DATES DES VACANCES

a 40 0 a

Toussaint: samedi 22 octobre au dimanche 6 novembre

Noël: samedi 17 décembre au lundi 2 janvier <u>inclus</u> Février: samedi 4 février au dimanche 19 février Printemps: samedi 8 avril au dimanche 23 avril

Pont de l'Ascension : du 18 mai au 21 mai

Fin des cours : vendredi 7 juillet après la classe

## RÉUNIONS D'INFORMATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les parents d'élèves sont invités à des <u>réunions</u> d'informations sur le fonctionnement de l'école (élections de parents, projets pédagogiques, comité de parents, sécurité....)

Les dates de réunions vous seront communiquées dans le cahier de liaison de votre enfant.

Veuillez consulter quotidiennement le cahier de liaison, cela nous permettra d'établir une relation de qualité, pour le bien être de votre enfant.

Les enseignantes sont disponibles, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec elles.

Belle année scolaire à tous!